**Rappel :**

*Logiciel maître d’identité (référentiel d’identité) : solution de gestion des identités, ensemble de composants techniques et organisationnels, qui garantit la cohérence des données d’identités pour toutes les applications. Ce logiciel est utilisé par les professionnels de santé et du médico-social lors de la prise en charge ou du suivi des personnes.*

TRAITS D’IDENTITE

🞎 Pour chaque trait strict (« Nom de naissance », « Premier prénom de naissance », « sexe », « date de naissance », « code INSEE du lieu de naissance », « matricule INS », « OID »), il y a un champ spécifique dans le logiciel.

🞎 La création d’identité est impossible si les 5 traits « Nom de naissance »/ « prénom(s) »/ « date de naissance »/ « sexe »/ « code INSEE du lieu de naissance » ne sont pas tous complétés.

🞎 Pour les traits complémentaires « nom utilisé » et « prénom utilisé », il y a un champ spécifique dans le logiciel.

🞎 La nature du justificatif à haut niveau de confiance (carte d’identité, passeport, extrait de l’acte de naissance ou du livret de famille) est intégrée dans le logiciel sous forme de menu déroulant.

🞎 Le statut d’identité « validée » ou « qualifiée » n’est autorisé que si la nature du justificatif à haut de niveau de confiance est renseignée.

🞎 Les traits « Nom de naissance », « premier prénom de naissance », « Date de naissance », « Sexe » sont affichés pour identifier chaque identité dans le logiciel.

🞎 Le matricule INS suivi de sa nature (NIR/NIA) est affiché sur les documents comportant des données de santé si le partage de données est autorisé (statut qualifié)

🞎 Les traits INS (matricule INS, OID, nom de naissance, Prénom(s) de naissance, 1er prénom de naissance, sexe, date de naissance et code INSEE du lieu de naissance) remplace les traits stricts locaux une fois l’identité au statut qualifiée ou récupérée. (si le logiciel permet de gérer les deux jeux de traits (traits INS et traits stricts locaux), il est possible de garder les traits stricts locaux)

🞎 La date de naissance comportant des « 00 » en guise de jour et/ou de mois de naissance ne permet pas de rapatrier une identité INS

🞎 Le champs « nom de naissance », « prénom(s) de naissance » vides ne permettent pas de rapatrier une identité INS

RECHERCHE D’IDENTITE

🞎 Les nom de naissance, premier prénom de naissance, date de naissance et sexe sont affichés lors d’une recherche d’identité

🞎 Le logiciel permet d’effectuer une recherche d’identité numérique à partir de tout ou partie de l’INS récupéré après interrogation du téléservice ou à partir de la date de naissance complétée par les 3 premiers caractères du nom ou du prénom.

🞎 La recherche à partir du matricule INS n’est faisable que si le matricule INS a été récupéré électroniquement.

(Si le matricule n’a pas été récupéré électroniquement, la saisie des 15 caractères du NIR et leur validation par la clé de contrôle est obligatoire pour rechercher une identité à partir du matricule INS)

🞎 Le logiciel interroge sans distinction et sans prendre en compte les tirets et apostrophes les champs « Nom de naissance », « Nom utilisé », « Prénom(s) de naissance », « 1er prénom de naissance » et « Prénom utilisé ».

REGLE DE SAISIE DE L’IDENTITE

🞎 Les dates de naissance sont renseignées au format suivant : JJ/MM/AAAA

* + Jour de naissance est inconnu : renseigner 01/MM/AAAA
	+ Mois de naissance est inconnu : renseigner JJ/01/AAAA
	+ Jour et Mois de naissance ne sont pas connus : renseigner 31/12/AAAA

🞎 Un marqueur spécifique « Date fictive » ou « Date provisoire » est utilisé pour différencier les dates de naissance réelles des cas où la date est interprétée

 (si la date de naissance est inconnue, on enregistre 31/12 et une année ou décennie compatible avec l’âge annoncé ou estimé, par exemple, 31/12/1970.)

🞎 Si le « Code lieu de naissance (Code INSEE) » n’est pas renseigné à partir du téléservice INSi mais à partir d’une saisie par l’utilisateur, le logiciel :

* Permet à l’utilisateur de saisir le nom de la commune / du pays de naissance,
* Propose le code INSEE adéquat, en tenant compte du code INSEE affecté à la commune / au pays de naissance en vigueur à la date de naissance de l’usager (par exemple, le logiciel devrait proposer le code INSEE 75073 si l’usager est né à Suresnes avant le 01/01/1968, et 92073 si l’usager est né après).

[Si le code du lieu de naissance (code INSEE) n’est pas connu, mentionner 9999]

GESTION DES RISQUES

🞎 Le logiciel historise et trace :

* + les appels au téléservice pour récupérer ou vérifier l’identité INS
	+ les modifications apporter à une identité (traits/statuts/attributs/statut antérieur, date de mise à jour du statut et le nom du responsable de la mise à jour)
	+ la récupération ou non de l’identité INS
	+ la vérification ou non de l’identité INS
	+ les partenaires avec lesquels des échanges ou des partages de données de santé avec l’identité INS ont été réalisés.

--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**(Pour les logiciels d’identité faisant des rapprochements/fusions d’identité)**

🞎 Des messages d’alerte sont affichés dans les cas suivants :

* + tentative de fusion de deux identités possédant des matricules INS distincts,
	+ tentative de fusion d’une identité provisoire avec une identité validée si l’identité sélectionnée comme maitre est l’identité provisoire,
	+ tentative de fusion de 2 identités si l’identité sélectionnée comme maitre ne possèdent pas le statut « identité récupérée » ou « Identité qualifiée » et dispose du statut identité provisoire ou validée.
	+ existence de 2 identités ayant un même matricule INS (une liste de travail est alimentée en complément du message d’alerte).

-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

* Dans le logiciel, les statuts suivants sont disponibles :
	+ « identité provisoire »
	+ « identité récupérée »
	+ « identité validée »
	+ « identité qualifiée »

Des pastilles de couleurs en fonction des statuts sont mis à disposition pour aider les agents à repérer plus facilement des différents types de statut

[Le statut « identité qualifiée » est déduit, par les logiciels non référentiels d’identités, du remplissage du champ relatif au matricule INS ou de son OID, associé à une identité au statut « identité validée ». Le statut "identité récupérée" ne peut pas être déduit et donc géré.]

🞎 Dans le logiciel les attributs suivants sont disponibles :

* + identité « homonyme »
	+ identité « douteuse »
	+ identité « fictive »

🞎 Les attributs « identité douteuse » et « identité fictive » sélectionnés par l’utilisateur sur une identité au statut « identité récupérée », « identité validée » ou « identité qualifiée », rétrograde automatiquement le statut de l’identité à « identité provisoire »

🞎 Le logiciel bloque l’appel au téléservice pour les identités numériques ayant un attribut « fictive » ou « douteuse »

🞎 Le logiciel ne permet pas d’attribuer un autre statut que celui de « provisoire » pour les identités ayant un attribut « fictive » ou « douteuse »

🞎 Le logiciel ne permet de transmettre le matricule INS et son OID que si l’identité est au statut « identité qualifiée ».

🞎 Le logiciel permet de transmettre les traits d’identité même si l’identité n’est pas au statut « qualifiée ».

MODIFICATION DE L’IDENTITE

🞎 Seul un agent identifié comme « super utilisateur » réalise les modifications des identités au statut « qualifiée » ou « récupérée » si une erreur a été identifiée.

🞎 La modification des traits stricts de référence d’une identité au statut « identité récupérée » ou « identité qualifiée » implique :

* de supprimer (invalider) automatiquement les champs relatifs au matricule INS et à son OID,
* de déclasser le statut de l’identité au niveau inférieur (une identité au statut « identité récupérée » est rétrogradée au statut « identité provisoire » ; une identité au statut « identité qualifiée » est rétrogradée au statut « identité validée »),
* de propager les modifications à apporter

🞎 Le statut « identité qualifiée » n’est pas transitif entre deux domaines d’identification différents : le récepteur requalifie une identité INS transmise par un logiciel appartenant à un domaine d’identification différent (nouvelle procédure d’identitovigilance à réaliser pour valider l’identité de l’usager et nouvel appel au téléservice)

**Exception** (cf. annexe du Référentiel National d’Identitovigilance) : si le récepteur réalise un acte pour le compte d'un tiers, sans lien direct avec l'usager (exemples : réalisation d’examens en sous-traitance, réalisation d’expertises professionnelles telles que les réunions de concertation pluridisciplinaires (RCP) etc.), il n’est pas dans l’obligation de requalifier l’identité INS, sous réserve que les 2 conditions suivantes soient respectées :

🞎 le récepteur a toute confiance dans la qualité de l’identité transmise (le contrat qui lie les parties prenantes apporte explicitement cette garantie),

🞎 l’identité INS est transmise sous la forme d’un flux informatisé (pas de ressaisie manuelle de l’identité dans le logiciel du récepteur).

Dans ce cas, le récepteur attribue à cette identité le statut « identité qualifiée » : il pourra diffuser cette identité (dont le matricule INS et l’OID) à tout acteur.

Dans le cas où l’identité n’est pas reçue sous format dématérialisé, l’appel au téléservice de vérification est obligatoire si l’identité n’est pas connue du prestataire ou ne dispose pas d’un statut récupéré ou qualifié.

**[**A terme, le matricule INS (voire l’ensemble de l’identité INS) doit pouvoir être affiché(e) sous la forme d’un code barre (travaux à mener pour spécifier ce point).

L’OID n’a pas vocation à figurer en clair sur un document au format papier. En revanche, la nature du matricule INS (NIR ou NIA) est à indiquer.

Le logiciel doit néanmoins permettre à l’utilisateur d’afficher tout autre champ qui lui paraîtrait utile.**]**

Le statut « identité qualifiée » est transitif au sein d’un même domaine d’identification. Le récepteur n’a pas besoin de requalifier une identité INS transmise par un autre logiciel appartenant au même domaine d’identification.

RECUPERATION DE L’IDENTITE DANS LE LOGICIEL MAITRE D’IDENTITE

*(Téléservice INSi)*

Seuls les référentiels maîtres d’identité (logiciel) ont vocation à appeler le téléservice INSi

En retour, l’opération de récupération renvoie trois réponses possibles :

* « 00 » : une identité unique a été trouvée,
* « 01 » : aucune identité n’a été trouvée,
* « 02 » : plusieurs identités ont été trouvées.

*4 étapes pour implémenter l’INS dans une identité* :

1. Appel de l’opération de récupération au téléservice INSi par le biais de la carte vitale (à privilégier ou via les traits de références)
2. Traçabilité du retour de l’appel au téléservice INSi,
3. Affichage du retour de l’appel au téléservice INSi et comparaison avec les éventuels traits préexistants,
4. Alimentation des champs correspondant aux traits stricts d’identité avec le retour de l’appel au téléservice INSi.

**Si le téléservice trouve une unique identité :**

🞎 Un encart/pop up est affiché automatiquement. Il indique les divergences de traits entre le retour du téléservice et ceux préexistant dans le logiciel d’identité.

(les logiciels peuvent calculer un taux de ressemblance entre les traits stricts retournés par INSi et les éventuels traits préexistants dans le logiciel. Ce calcul implique la possibilité de paramétrer pour chaque trait, le poids accordé à ce trait d’identité et le taux d’écart accepté (seuil de ressemblance).

 🞎 Les champs matricule « INS », « OID », « nom de naissance », « prénom(s) de naissance », « date de naissance » » et « sexe » non alimentés avec les informations retournées par le téléservice INSi (ex : abandon par l’utilisateur) génère automatiquement une liste de travail à destination de la cellule d’identitovigilance dans le logiciel.

**Si le téléservice trouve plusieurs identités** :

 🞎 Le logiciel affiche un message d’erreur, avec les indications correspondantes (ex : « remplissage des quatre traits d’identité au minimum »). Il peut être utile de signifier à l’utilisateur les données d’entrée éventuellement manquantes

**Si le téléservice ne trouve pas d’identité :**

🞎 Le message adéquat (par exemple, si les différentes modalités d’appel n’ont pas été épuisées : “Aucune identité trouvée, modifiez votre recherche”) s’affiche dans le logiciel.

 🞎 Dans le cas d’un appel automatique au téléservice INSi, le logiciel veille à ne lancer un appel que si celui-ci est légitime (absence d’échec récent, identité INS non encore récupérée, champs nécessaires à l’appel d’INSi non vides, etc.)

VERIFICATION DE L’IDENTITE INS DANS LE LOGICIEL MAITRE D’IDENTITE

 **Lorsqu’un autre établissement vous transfère une identité avec un INS ou simple vérification (à réaliser tous les 3 à 5 ans)**

L’opération de vérification au téléservice INSi permet de s’assurer qu’une identité INS présente dans le logiciel ou transmise par un tiers est identique à celle existant dans les bases de l’état civil.

En retour, l’opération de vérification renvoie deux réponses possibles :

- OK,

- KO.

 🞎 Le logiciel permet de programmer des appels à l’opération de vérification en masse.

 🞎 Le paramétrage de la fréquence (par exemple, vérification tous les x mois) et du périmètre (par exemple, pour étaler les traitements sur x jours, en prenant les identités de la base par ordre alphabétiques du nom de naissance, ou en prenant les identités de la base par date de création de l’identité) est possible

🞎 Le lancement automatique de l’appel au téléservice pour vérification de l’identité INS par les logiciels tant qu’une identité au statut « identité récupérée » ou au « statut « identité qualifiée » dispose d’un matricule INS de type NIA.

🞎 La fréquence d’appel à l’opération de vérification, dans ce contexte, est paramétrable.

🞎 L’opération de vérification INSi pour une identité INS fait l’objet d’un retour « **KO** », les champs relatifs au matricule INS et à son OID restent valides. Le retour « KO » fait l’objet d’un message d’alerte invitant l’utilisateur à faire un nouvel appel. Ce retour est intégré dans une liste de travail dédiée.

🞎 L’opération de vérification INSi fait l’objet d’un retour « **OK** » pour une identité INS transmise par un acteur appartement à un domaine d’identification différent intègre les traits d’identité transmis sont intégrés dans le logiciel récepteur du récepteur (matricule INS et OID compris)

Le récepteur devra alors identifier si cette identité transmise correspond à un usager déjà connu ou non dans son référentiel d’identités :

* L’usager est non connu dans le référentiel d’identités, une création d’identité dans son référentiel d’identités est réalisée. L’utilisation des traits communiqués par l’émetteur (dont le matricule INS et son OID) est possible. Le statut de l’identité est nécessairement « identité récupérée » (elle passera au statut « identité qualifiée » une fois qu’une procédure d’identitovigilance aura été réalisée).
* L’usager est connu dans le référentiel d’identités, une mise à jour l’identité dans son référentiel d’identités en réutilisant l’ensemble des traits communiqués par l’émetteur (dont le matricule INS et son OID) est possible. Le statut de l’identité devient « identité récupérée » si l’identité était initialement au statut « identité provisoire » dans le logiciel du récepteur et devient « identité qualifiée » si elle était initialement au statut « identité validé ».

 🞎 L’opération de vérification INSi fait l’objet d’un retour « **KO** » pour une identité INS transmise par un acteur appartement à un domaine d’identification et les traits d’identité transmis sont intégrés dans le logiciel du récepteur (pour ne pas bloquer la prise en charge), à l’exception du matricule INS et de son OID.

Le récepteur devra alors identifier si cette identité transmise correspond à un usager déjà connu ou non dans le référentiel d’identité :

* L’usager non connu dans le référentiel d’identités, une création d’identité dans son référentiel d’identités en réutilisant les traits communiqués par l’émetteur, à l’exception du matricule INS et de son OID est possible. Le statut de l’identité est nécessairement « identité provisoire ».
* L’usager connu dans le référentiel d’identités, les traits d’identité communiqués par l’émetteur ne sont pas intégrés dans le logiciel du récepteur. Le statut de l’identité reste celui qu’avait le récepteur à l’origine (« identité provisoire » ou « identité validée »).

LA VERIFICATION DE L’IDENTITE INS DANS LES LOGICIELS NON REFERENTIELS D’IDENTITES

Cas d’usage : lorsqu’une identité INS est transmise par un acteur extérieur à votre organisation dans le cadre d’un échange ou d’un partage de données de santé référencées avec cette identité INS

 🞎 Les traits d’identité et l’identité INS font l’objet d’un contrôle de cohérence (sauf s’ils ont déjà été récupérés ou vérifiés par le téléservice INS chez le récepteur des données de santé).

**À noter** : cette vérification n’est utile que si le récepteur ne dispose pas déjà de l’identité INS de l’usager avec le statut « identité qualifiée ».

 🞎 L’appel à l’opération de vérification est lancé automatiquement par les logiciels dès lors qu’une identité INS est transmise par un acteur appartenant à un domaine d’identification différent, sauf si cette identité INS est transmise au statut « identité qualifiée ».

 🞎 Lorsqu’une donnée de santé référencée avec l’identité INS est transmise par un acteur appartenant à un domaine d’identification différent et que l’appel à l’opération de vérification au téléservice INSi se solde par un retour « **OK** », la donnée de santé est intégrée automatiquement.

 🞎 Lorsqu’une donnée de santé référencée avec l’identité INS est transmise par un acteur appartenant à un domaine d’identification différent et que l’appel à l’opération de vérification au téléservice INSi se solde par un retour « **KO** », la donnée de santé n’est pas automatiquement intégrée. Celle-ci doit fait l’objet d’une alerte et est placée dans une liste de travail pour analyse.

INDICATEURS

Des indicateurs de suivi sont disponibles dans le logiciel référentiel d’identité :

🞎 Le nombre total des appels au téléservice INSi par période, distinguant les appels à l’opération de récupération (par carte Vitale d’une part, par traits d’autre part)

🞎 Le nombre d’appels à l’opération de vérification (unitaire d’une part, en masse d’autre part)

🞎 Le % d’appels ayant obtenu un retour « 00 », « 01 » ou 02 » pour l’opération de récupération et le % d’appels ayant obtenu un retour « OK » ou « KO » pour l’opération de vérification

🞎 Le nombre moyen d’appels successifs par identité

🞎 Le % d’usagers de la file active (usagers ayant fait l’objet d’une prise en charge dans les 12 derniers mois) :

* dont l’identité est au statut « identité provisoire »,
* dont l’identité est au statut « identité récupérée »,
* dont l’identité est au statut « identité validée »,
* dont l’identité est au statut « identité qualifiée ».

 🞎 Ces données sont proposées sous forme d’exports et nourrissent les contrôles réalisés par la cellule d’identitovigilance.

 🞎 Ces données intègrent tout autre élément pertinent pour l’analyse (sous-structure éventuelle type unité fonctionnelle, préadmission éventuelle, prise en charge en urgence, etc.).